



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION 03/2017

Aménagement de la ligne de bus tl 67



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans sa séance du 19 juin 2017, le Conseil communal a décidé de ne pas octroyer le crédit destiné à l'aménagement des arrêts de bus de la ligne tl 67. Ces aménagements devaient permettre la desserte par des autobus de taille moyenne. Suite à cette décision, la Municipalité a informé le service cantonal des routes et de la mobilité (DGMR) que l'aménagement définitif ne pourrait pas être réalisé.

Pour rappel, la ligne tl 67 fait partie des lignes du trafic régional. L'exploitation de ces lignes est financée par la Confédération, le Canton et les Communes. La répartition des coûts entre les communes est calculée annuellement en tenant compte de la population résidente permanente de chaque commune et de son coefficient de qualité de desserte. Pour l'année 2017, la commune contribuera pour un montant de CHF 473'400.-.

Au cours de l'été, la Municipalité a reçu de la DGMR un courrier qui présente la position du canton suite à la décision de la commune. Le canton propose de repousser le délai pour la mise en service des véhicules de taille moyenne sur la ligne tl 67 au 9 décembre 2018. Il précise que si aucun aménagement n'est réalisé en décembre 2018, la ligne 67 sera interrompue au niveau de Pra Grana. Il note qu'une mise en oeuvre partielle des arrêts est imaginable. Dans un tel cas de figure, les arrêts des gares de Cully et de Grandvaux devraient être aménagés en priorité.

Le canton donne les raisons pour lesquelles ce délai de fin 2018 n'est pas négociable. Il s'agit des points décrits ci-après.

- L'exploitation de la ligne 67 avec un minibus ne permet pas de couvrir les pointes de fréquentation sur la ligne. Le minibus a une capacité de 22 places. Cette capacité reste aujourd'hui en moyenne suffisante : on enregistre environ 16 personnes en moyenne à bord sur les courses les plus chargées. Toutefois, des pointes régulières de fréquentation atteignent la limite de capacité du minibus.
- La fréquentation actuelle de la ligne n'est pas suffisante pour justifier le nombre de courses offert. Si cette fréquentation ne venait pas à augmenter dans un délai de deux ans, la Confédération remettrait en cause une partie de son financement de cette ligne et le canton devrait alors réduire l'offre. Le canton estime impératif que les élèves de Cully scolarisés à Puidoux empruntent prioritairement la ligne 67 pour se rendre à la gare de Grandvaux.
- Les horaires de la ligne 67 seront adaptés dans ce sens au changement d'horaire de décembre 2017.

Selon les données de l'année scolaire 2017-2018, ce sont environ 30 élèves qui pourraient emprunter la ligne 67 à l'horaire du matin. Au retour de l'après-midi, ce nombre pourrait être légèrement supérieur. Ces effectifs ne peuvent pas être transportés dans un minibus.

Le canton demande qu'un point de la situation soit fait au plus tard en février 2018 afin de pouvoir préparer l'horaire 2018-2019.

La Municipalité reprend le dossier en mains et mettra le résultat de ses travaux à disposition du Conseil Communal dans le courant de l'hiver 2017-2018.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti